

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° CE47

présenté par

M. Dive, M. Fabrice Brun, M. Kamardine, Mme Gruet, M. Descoeur, M. Bony, Mme Louwagie,  
Mme Bazin-Malgras, M. Bourgeaux, M. Neuder, M. Forissier, M. Ray, M. Jean-Pierre Vigier,  
Mme Valentin, M. Nury, M. Bazin, Mme Bonnivard, M. Hetzel, Mme Frédérique Meunier,  
M. Pauget, M. Schellenberger, M. Brigand, M. Cordier, Mme Bonnet, M. Viry, Mme Anthoine,  
M. Dubois, Mme Duby-Muller, Mme Petex et M. Rolland

-----

#### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« son approvisionnement »

les mots :

« sa

production ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un contexte marqué par des enjeux de sécurité alimentaire et d'indépendance nationale, il est essentiel que la France assume pleinement son rôle de grande nation productrice. Cet amendement vise à mettre l'accent sur la production alimentaire nationale plutôt que sur l'approvisionnement, cette modification insiste sur l'importance pour la France de produire elle-même une part significative de ses besoins alimentaires. Cela correspond à un impératif de souveraineté alimentaire qui implique non seulement la capacité à s'approvisionner sur les marchés internationaux, mais surtout à être en mesure de produire localement une alimentation saine, sûre et diversifiée.